



Service des Aides Directes
DAC/Bureau Fourrages
Mme C. LEVAVASSEUR
tél 01.73.30.26.40
fax 01.73.30.26.10

AGRO CONSEIL SA
Service Pédologique de Belgique
De Croylaan 48
B-3001 LEUVEN HEVERLEE

Montreuil, le 29 MAI 2008

SAD/DAC/BF C n° 124/2008

***Objet : Habilitation des laboratoires
Circuit fourrages transformés
Campagne 2008/2009***

Monsieur le Directeur,

Le Bureau Interprofessionnel d'Etudes Analytiques (BIPEA), m'informe que son groupe d'experts, chargé de donner un avis technique sur l'aptitude de votre laboratoire à effectuer les dosages de l'humidité et des protéines, selon les méthodes définies par le règlement (CE) n° 382/2005 de la Commission du 7 mars 2005, a émis, le 15 avril 2008, un avis favorable à votre habilitation, au vu des résultats des circuits de mars 2007 à février 2008.

Par suite, votre laboratoire est habilité à présenter à l'AUP des analyses dans le cadre de l'aide aux fourrages séchés.

Les analyses établies par votre laboratoire pour le compte des transformateurs de fourrages séchés doivent impérativement comporter l'ensemble des mentions figurant sur le modèle de bulletin ci-après joint. Vous veillerez particulièrement à faire figurer l'adresse de l'AUP à Montreuil.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Général
et par délégation,
le Chef du Service des Aides Directes

Bénédicte POINSSOT